



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 13 novembre 2025

Membres en exercice : 12

Date de la convocation: 05/11/2025

Présents : 10

Votants : 12

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultat du vote : adoptée

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA

Représentés : Elodie DEJAMMES représentée par Michel FERNANDEZ, Julien MAURIE représenté par Delphine MEILHAC

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : David PETRICOLA

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, David PETRICOLA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Vente à l'amiable d'un bien immobilier communal : Terrain cadastré Section AH - Parcelle n° 224 Champs d'Ourgnac à Puybrun (Lot) au S.I.V.U. Val'Écoles dans le cadre du projet d'une nouvelle école - DE_032_2025

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que le terrain sis « Champs d'Ourgnac » section AH n°224 appartient au domaine privé communal,

Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de ce terrain communal au S.I.V.U. Val'Écoles dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle école et d'en définir les conditions générales de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE :

- **L'aliénation** du terrain sis « Champs d'Ourgnac » - route du Mas de Vergne - à Puybrun (Lot) - cadastré Section AH - parcelle n°224

Parcelle classée actuellement en zone :

- Uep pour 8.759,197 m²

au P.L.U.i.H. en vigueur et d'une contenance cadastrale de 86 ares et 90 centiares,

Selon plan et fiche parcellaires ci-joints.

Date de transmission de l'acte: 21/11/2025
Date de reception de l'AR: 21/11/2025
046-214602294-DE_032_2025-DE
A G E D I

- Au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique "Val'Écoles" – 160 Place Grande – 46130 PUYBRUN dans le cadre du projet de la construction d'une nouvelle école.

- La vente se fera pour un montant de 15.500,00 Euros.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés et frais divers) seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE :

Madame le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce terrain par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance
Pascale CIEPLAK

La secrétaire de séance
David PETRICOLA

Acte rendu exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Figeac
et Publié ou notifié le **21 / 11 / 2025**
Le Maire, Pascale CIEPLAK

Date de transmission de l'acte: 21/11/2025
Date de reception de l'AR: 21/11/2025
046-214602294-DE_032_2025-DE
A G E D I

Commune : Puybrun (046229)

Département : Lot (46)

Information de la parcelle AH 224

Département :	Lot (46)
Commune :	Puybrun (046229)
Surface cadastrale	8690.00 m ²
Adresse	CHAMPS D OURGNAC
Date d'acte	05/09/2019

Propriétaire(s)

Numéro communal	+ 4
Nom	COMMUNE DE PUYBRUN
propriétaire	PBBBTL
Adresse	MAIRIE - 46130 PUYBRUN

NB : Données à titre informatif non opposables.

Contraintes d'urbanisme

Zonage	Uep : 8759.197 m ² (100.00%)
Prescription	OAP Dordogne : 8759.296 m ² (100.00%)
Information	Trame verte - Corridors écologiques-Bocage : 8759.296 m ² (100.00%)

Année de m.a.j 2025

Edition du 17/11/2025

Date de transmission de l'acte: 21/11/2025
Date de reception de l'AR: 21/11/2025
046-214602294-DE_032_2025-DE
A G E D I

390

AGED I